



**HAL**  
open science

## Apports de l'épigraphie : les magistrats de la cité arverne

Laurent Lamoine

► **To cite this version:**

Laurent Lamoine. Apports de l'épigraphie : les magistrats de la cité arverne. Daniel Martin. L'identité de l'Auvergne : mythe ou réalité historique. Essai sur une histoire de l'Auvergne des origines à nos jours, Créer, pp.197-199, 2002, 2-909797-70-8. hal-04107587

**HAL Id: hal-04107587**

**<https://hal.science/hal-04107587>**

Submitted on 26 May 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*Sous la direction de Daniel MARTIN*

# **L'identité de l'Auvergne**

**mythe ou réalité historique**

Essai sur une histoire de l'Auvergne  
des origines à nos jours



**CRÉER**

## APPORTS DE L'ÉPIGRAPHIE : LES MAGISTRATS DE LA CITÉ ARVERNE

Laurent LAMOINE <sup>1</sup>

« Une désespérante pauvreté » ! Ce constat de M. Labrousse touchant la documentation épigraphique sur les institutions de Toulouse sous le Haut-Empire pourrait parfaitement s'appliquer à la cité des Arvernes pour le même domaine et la même période <sup>2</sup>. On dispose d'un corpus constitué au moins de trois ou quatre documents : une inscription du sanctuaire du Confluent, trois fragments d'une ou deux inscriptions de Clermont-Ferrand et un fragment d'une inscription du sanctuaire du Puy de Dôme. Cette documentation très réduite ne doit pas conduire à penser que la cité des Arvernes était sous-développée du point de vue institutionnel. C'était une *civitas* importante sous le Haut-Empire. Elle devait donc posséder les institutions et le personnel politique d'une grande cité.

### LES DOCUMENTS

#### 1) CIL, XIII, 1706

Il s'agit d'une inscription gravée sur une base trouvée dans une maison contiguë à l'église Saint-Cosme à Lyon. Elle se trouve au Musée de la civilisation gallo-romaine. D'après la notice du *Corpus Inscriptionum Latinarum*, L. Jacquemin et J.-J. Estrangin <sup>3</sup> affirmaient, par erreur, que la base venait d'Arles et qu'elle avait été donnée à l'archevêque de Lyon par les consuls arlésiens en 1640. S'appuyant sur la paléographie, O. Hirschfeld propose le I<sup>er</sup> ou le II<sup>e</sup> siècle pour la datation.

*C(aio) [Se]rvilio / M[ar]tiano / Arverno / C(aii) Servilii / Domiti filio / sacerdoti ad / templum Romae / et Augustorum / tres provinciae Galliae*

« A Caius Servilius Martianus, Arverne, fils de Caius Servilius Domitus, prêtre au temple de Rome et des Augustes, les trois provinces de la Gaule ».

Il s'agit d'une inscription honorifique gravée sur la base de la statue offerte par les Trois Gaules au prêtre du culte impérial fédéral qui présidait aussi le conseil des trois provinces au sanctuaire du Confluent, à Condate, à côté de Lyon. Cette statue était installée dans le sanctuaire. Comme il était de coutume, on a pris soin d'indiquer l'origine du prêtre : il vient de la cité des Arvernes.

On a pris soin aussi de donner la filiation développée du personnage : les *tria nomina* du père, C. Servilius Domitus. On a voulu honorer le fils et le père, la famille *Servilia* de la cité des Arvernes, une famille qui comptait sans aucun doute à Augustonemetum. On ne mentionne pas de carrière municipale pour C. Servilius Martianus, même sous la forme résumée *omnibus honoribus*. Cependant, on peut estimer que les *Servilii* appartenaient bien à l'élite dirigeante de la cité arverne, les *sacerdotes* étant choisis parmi les notables, anciens magistrats et prêtres publics de la cité. L'onomastique n'est pas d'un grand secours : le gentilice et les *cognomina* sont italiens et courants <sup>4</sup>.

#### 2) ILA, Arvernes, 5 (CIL, XIII, 1463a-c)

Il s'agit de trois blocs, deux en domite (a et b) et un en arkose (c), qui seraient les fragments d'une même inscription. Ils ont été trouvés en 1868 en haut de la rue des Gras à Clermont, quand la maison dite Perret a été démolie pour construire l'extension de la cathédrale. Ces trois fragments sont conservés au musée Bargoin de Clermont-Ferrand. O. Hirschfeld propose de les dater du I<sup>er</sup> siècle d'après la paléographie ; B. Rémy opte quant à lui pour la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle en s'appuyant sur la paléographie et le formulaire *omnibus honoribus*, attesté tardivement en Lyonnaise <sup>5</sup>.

1 - Doctorant à l'Université Blaise Pascal, Clermont II.

2 - M. LABROUSSE, *Toulouse antique des origines à l'établissement des Wisigoths*. EFR 212, Paris, De Boccard, 1968, p. 494.

3 - L. JACQUEMIN L., *Guide du voyageur dans Arles*. Arles, 1835, p.240. J.-J. ESTRANGIN, *Etudes archéologiques, historiques et statistiques sur Arles*. Aix, 1838, p. 151.

4 - W. SCHULZE, *Geschichte lateinischer Eigennamen*. Berlin, 1904, pp.231 et 454 (Servilius). I. KAJANTO, *The Latin Cognomina*. Helsinki, 1965, pp.150 (Martianus), 94 et 351 (Domitus).

5 - B. RÉMY renvoie à L. WIERSCHOWSKI, *AE* 1980, 615 und das erste auftreten der formel « omnibus honoribus in colonia sua functus » in den westlichen provinzen. *ZPE*, 64, 1986, pp. 287-294.

.../...

.../...

a) [--]to Qua[--]

b) [-- omnibus h]onorib[us in] c) patria su[a functo] / [t]res pro[vinciae Galliae]

« A ...tus Qua..., ayant accompli tous les honneurs dans sa patrie..., les trois provinces de la Gaule ».

B. Rémy rappelle que c'est A. Allmer, le premier, qui a rapproché les trois fragments <sup>6</sup>. O. Hirschfeld l'a suivi. A. Chassagnol, consulté par B. Rémy, est resté favorable au rapprochement malgré la différence de matériau (domite/arkose). Avec prudence B. Rémy se range à son avis. Il prend soin cependant de rappeler que P.-F. Fournier avait déjà noté le problème <sup>7</sup>. Il n'est pas impossible que l'on ait affaire à deux monuments différents et donc, peut-être, à deux notables distincts dont la carrière municipale serait résumée par la même formule *omnibus honoribus in patria functus*. B. Rémy écarte les fragments *ILA, Arvernes*, 6 et 7 qui n'appartiendraient pas à cette inscription honorifique, hypothèse au contraire défendue par P.-F. Fournier.



*ILA, Arvernes*, 6 (*ILTG*, 194) <sup>8</sup>

Le bloc, en arkose, a été découvert, à une date qui n'est plus connue, « dans le mur de la chapelle nord de la crypte de la cathédrale » (B. Rémy). Il serait conservé *in situ*. B. Rémy propose de le dater du I<sup>er</sup> au III<sup>e</sup> siècle. P. Wuilleumier notait une « belle écriture du I<sup>er</sup> siècle » !

[--]onec[--] / [--C?]opiosa[--]

P.-F. Fournier proposait [--]onec(e?)[--] / [--]opios(a?)[--]

La gravure du fragment serait moins soignée que celle de l'inscription *ILA, Arvernes*, 5. La hauteur des lettres est identique. Pour P. Wuilleumier, ce bloc appartient à l'inscription *CIL*, XIII, 1463. En 1961, P.-F. Fournier ne proposait pas ce rapprochement ; en 1970, il suivait P. Wuilleumier. On peut proposer peut-être le rapprochement avec le fragment c de l'inscription *ILA, Arvernes*, 5. *Copiosa* est un *cognomen* attesté mais rare <sup>9</sup>.

*ILA, Arvernes*, 7 (*CIL*, XIII, 1479d)

Le bloc en domite, « découvert à une date et en un lieu inconnus » (B. Rémy), est conservé au musée Bargoin. La datation est la même que pour l'inscription précédente. B. Rémy souligne que la gravure est aussi moins soignée.

[--]rai[--] / [--]+[.]f ou e[--]

En conclusion, il s'agit soit d'une inscription honorifique pour un Arverne qui a été sans doute prêtre au sanctuaire fédéral après une carrière municipale chez les Arvernes, résumée par la formule *omnibus honoribus in patria sua functus*, soit de deux notables dont un seul a été honoré par les trois provinces. Dans le fragment c, ce sont les Trois Gaules qui font la dédicace. Il n'est pas nécessaire de faire de ce notable un *iudex arcae* des Trois Gaules <sup>10</sup>. La dédicace d'un

6 - A. ALLMER, *Revue épigraphique*, I, 1, 1878, p. 11, n°19.

7 - P.-F. FOURNIER, Découvertes postérieures à 1954 et complément de l'inventaire des découvertes antérieures. *Nouvelles recherches sur les origines de Clermont-Ferrand*, Clermont-Ferrand, IEMC, 1970, p. 310, note 29.

8 - P. WUILLEUMIER, *Inscriptions latines des Trois Gaules (ILTG)*. Paris, CNRS, 1963, pp. 71-72, tributaire de Fournier P.-F. (1961) *Gallia*, 19, 1961, p. 361, fig. 11.

9 - I. KAJANTO, *The Latin Cognomina*, op. cit., p. 281.

10 - M. DONDIN-PAYRE, Magistratures et administration municipale dans les Trois Gaules. Dans *Cités, municipales, colonies*. Paris, PUSorbonne, 1999, p. 154.

.../...

.../...

monument honorifique pour un prêtre fédéral, dans sa cité, par le conseil des Trois Gaules, est une marque d'honneur remarquable et rare <sup>11</sup>. On connaît les témoignages célèbres de Saintes (*CIL*, XIII, 1049, *ILA*, Santons, 19) et de Vieux (le marbre de Thorigny, *CIL*, XIII, 3162).

3) *ILA, Arvernes, 77 (CIL, XIII, 1525)*

Il s'agit d'un fragment de plaque de marbre blanc, découvert en 1875 au sommet du Puy de Dôme, « près des terrasses, au sud du temple principal » (B. Rémy). Il est conservé au musée Bargoin. B. Rémy propose de le dater du I<sup>er</sup> au III<sup>e</sup> siècle.

[--II ou IV]virum [--]

A. Allmer proposait [*MercJur(io) M* <sup>12</sup>. B. Rémy suit O. Hirschfeld.

Il ne serait pas saugrenu d'avoir une mention d'un ou des magistrats supérieurs de la cité dans le grand sanctuaire, sans doute de statut public, des Arvernes.

SYNTHÈSE

La cité des Arvernes des I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> siècles de notre ère. devait posséder assurément les magistratures municipales traditionnelles, organisées en *cursus honorum* : la questure et/ou l'édilité puis le duumvirat ou le quattuorvirat. L'inscription du Puy de Dôme ne permet pas de trancher entre les deux magistratures supérieures. En Gaule Narbonnaise, les cités pérégrines, qui jouissent du droit latin et du titre de colonie, sont dirigées par des quattuorvirs <sup>12</sup>. La cité des Arvernes possède le droit latin mais n'est pas connue comme colonie latine <sup>14</sup>. De plus, on ne peut pas généraliser aux Trois Gaules la situation de la Narbonnaise. Remarquons simplement que les Bituriges Cubes, les Eduens et les Vellaves, qui entourent les Arvernes, les deux premiers peuples au nord, le troisième au sud, connaissent le duumvirat <sup>15</sup>. La magistrature supérieure des Arvernes, de type romain, a pris sans aucun doute la suite d'une magistrature de type gaulois. Nous n'avons certes aucun témoignage pour les Arvernes. Cependant, il est intéressant de remarquer encore que, tout autour de la cité des Arvernes, on peut noter la présence du célèbre vergobret : chez les Eduens, pendant la guerre des Gaules, chez les Bituriges Cubes, les Lémovices et les Vellaves, sous l'Empire <sup>16</sup>. Les Vellaves dépendaient des Arvernes avant la conquête césarienne. On peut très bien imaginer des emprunts, dans le champ des institutions, entre les deux peuples, des Vellaves aux Arvernes en particulier.

Deux témoignages sur trois renvoient au sanctuaire du Confluent, où Caius Servilius Martianus et l'anonyme (ou l'un des deux anonymes) sont prêtres fédéraux. On note ainsi l'importance de la légation au sanctuaire et du sacerdoce de Rome et d'Auguste pour couronner la carrière locale dans le cadre des trois provinces. Condate est le rendez-vous des grands notables gaulois. Les notables arvernes semblent très actifs au sein du *concilium*. A titre de témoignage supplémentaire, on peut rappeler que l'un des dédicants de l'inscription honorifique de Lyon offerte à Timésithée en 238-239 est un Arverne et sans doute délégué de sa cité au conseil : C. Atilius Marullus <sup>17</sup>. Ce Marullus serait plongé au cœur des événements et des intrigues de l'année 238 qui accompagnent le ralliement du conseil des Trois Gaules à l'empereur Gordien III <sup>18</sup>. C'est le conseil des Trois Gaules qui prend l'initiative d'honorer ces personnages. L'expression épigraphique, qui semble réduite chez les Arvernes comme dans toutes les Trois Gaules (la colonie romaine de Lyon mise à part), semble ainsi se développer grâce au sanctuaire du Confluent.

11 - H.-G. PFLAUM, *Le marbre de Thorigny*. Paris, Champion, 1948, p. 18.

12 - A. ALLMER, *Revue épigraphique*, III, 61, 1891, p. 94.

13 - J. GASCOU, Duumvirat et quattuorvirat dans les cités de Narbonnaise. *Epigraphia*, EFR 143, Paris, DE BOCCARD, 1991, pp. 547-563.

14 - La cité des Arvernes aurait pu posséder le statut de municipes. Pour la question du quattuorvirat dans les Trois Gaules, voir M. DONDIN-PAYRE, Magistratures et administration municipale dans les Trois Gaules, *op. cit.*, pp. 187-191.

15 - *CIL*, XIII, 1197, 1376-77, 11151, 2585, 2670, 1577 (un *Ivir bis* qui est aussi *praef. coloniae*).

16 - M. DONDIN-PAYRE, Magistratures et administration municipale dans les Trois Gaules, *op. cit.*, pp. 150-153 (carte p. 151).

17 - *CIL*, XIII, 1807.

18 - Voir la démonstration, qui reste magistrale (malgré X. LORIOT, *ANRW*, II, 2, 1975, p.735 et suiv.), de H.-G. PFLAUM, *Le marbre de Thorigny*, *op. cit.*, et *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, II, Paris, 1960, n°317.